GREAT-WEST
LIFECO INC.

COMMUNIQUÉ

TSX : GWO

Le présent communiqué sur les résultats de Great-West Lifeco Inc. devrait être lu parallèlement au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la compagnie pour les périodes closes le 30 juin 2024, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, sauf indication contraire. Ces rapports se trouvent sur le site greatwestlifeco.com/fr à la rubrique Rapports financiers. Des renseignements supplémentaires sur Great-West Lifeco sont accessibles sur le site sedarplus.com. Les lecteurs sont priés de se reporter aux paragraphes de mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières et ratios non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Great-West Lifeco annonce un bénéfice fondamental record pour le deuxième trimestre de 2024

- Le bénéfice fondamental s'est chiffré à 1 038 M$, ou 1,11 $ par action, en hausse de 13 % par rapport au deuxième trimestre de 2023.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 1 005 M$, ou 1,08 $ par action, en hausse de 77 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres fondamental s'est établi à 17,2 %, et le rendement des capitaux propres – activités poursuivies à 16,2 %.
- Le ratio du TSAV s'est établi à 130 %.
- La valeur comptable par action s'est chiffrée à 25,36 $, en hausse de 9 % d'un exercice à l'autre.

Winnipeg, le 6 août 2024. – Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre de 2024.

« Notre solide lancée est soutenue par des entreprises de premier plan sur le marché et par une exécution ciblée et rigoureuse de leurs stratégies de croissance. Nous continuons de générer une croissance durable et rentable pour nos actionnaires alors que nous travaillons à fournir nos services à nos clients, ce qui s'est traduit par un bénéfice fondamental record pour un quatrième trimestre consécutif, a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction de Great-West Lifeco. Nous sommes en train de réaliser nos ambitions au sein de l'exploitation américaine et de surpasser les attentes en matière de croissance que nous avions communiquées en 2023 et que nous avons réaffirmées en 2024. Alors que notre exploitation américaine est en voie de devenir notre plus important secteur sur le plan du bénéfice au cours de l'exercice, nous continuons de faire des progrès dans l'ensemble de notre portefeuille de sociétés afin de garantir et de soutenir notre réussite à long terme. »

Principaux points saillants financiers

	Trimestre			Cumul annuel	
	T2 2024	T1 2024	T2 2023	**2024**	2023
Bénéfice fondamental[1, 4]	**1 038 $**	978 $	920 $	**2 016 $**	1 746 $
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	**1 005 $**	1 031 $	569 $	**2 036 $**	1 183 $
Bénéfice net	**1 005 $**	960 $	498 $	**1 965 $**	1 093 $
Bénéfice fondamental par action[2, 4]	**1,11 $**	1,05 $	0,99 $	**2,16 $**	1,87 $
Bénéfice net par action lié aux activités poursuivies	**1,08 $**	1,10 $	0,61 $	**2,18 $**	1,27 $
Bénéfice net par action	**1,08 $**	1,03 $	0,53 $	**2,11 $**	1,17 $
Rendement des capitaux propres fondamental[2, 3, 4]	**17,2 %**	17,0 %	15,9 %		
Rendement des capitaux propres – activités poursuivies[3]	**16,2 %**	14,6 %	12,2 %		

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

2 Le bénéfice fondamental par action et le rendement des capitaux propres fondamental sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

3 Le rendement des capitaux propres fondamental et le rendement des capitaux propres – activités poursuivies sont calculés à l'aide du bénéfice et des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires applicables pour les quatre derniers trimestres.

4 La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

…/2

Le bénéfice fondamental[1] record de 1 038 M$, ou 1,11 $ par action ordinaire, qui représente une hausse de 13 % par rapport à 920 M$ à l'exercice précédent reflète la croissance avant impôt dans tous les secteurs, qui découle des résultats favorables enregistrés au chapitre des produits collectifs au sein de l'exploitation canadienne et de l'exploitation européenne, de la hausse des honoraires nets découlant de l'augmentation des niveaux des marchés boursiers, de la réalisation de synergies en matière de charges, de la croissance interne des activités et de la hausse du bénéfice relatif au surplus en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les incidences liées au crédit et par la baisse du bénéfice relatif à l'écart au sein de l'exploitation américaine, par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre des activités d'assurance vie traditionnelle aux États-Unis et par la hausse du taux d'imposition effectif au sein de l'exploitation européenne et du secteur Solutions de gestion du capital et des risques à la suite de la mise en œuvre des lois sur l'impôt minimum mondial (IMM).

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies de 1 005 M$, ou 1,08 $ par action ordinaire, comparativement à 569 M$ à l'exercice précédent, reflète la meilleure expérience sur le marché attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'amélioration des résultats au chapitre des actifs qui ne sont pas à revenu fixe, ainsi que la diminution des charges liées aux initiatives de transformation des activités principalement au sein de l'exploitation européenne et pour Empower. Les résultats du deuxième trimestre de 2023 comprenaient des pertes au titre des autres éléments du résultat global réalisées de 121 M$ découlant du rééquilibrage des actifs non récurrent au sein de l'exploitation européenne.

Faits saillants

- Bénéfice fondamental record pour un quatrième trimestre consécutif :
    - Solide croissance du bénéfice fondamental dans tous nos secteurs.
    - Le bénéfice fondamental et le bénéfice net ont tous deux dépassé 1 G$.
    - Le rendement des capitaux propres fondamental se situe dans la partie supérieure de la fourchette de l'objectif à moyen terme.
    - De solides niveaux de capital réglementaire continuent d'offrir une souplesse considérable.
- La stratégie de croissance stimule l'essor des activités de gestion du patrimoine et de retraite :
    - Forte croissance de l'actif administré[5] d'un exercice à l'autre de 40 % au sein de l'exploitation canadienne et de 16 % au sein de l'exploitation européenne.
    - Au sein de l'exploitation canadienne, nous continuons de réaliser des progrès en ce qui a trait à l'intégration des récentes acquisitions d'Investment Planning Counsel (IPC) et de Value Partners, qui ont fourni un apport de 250 M$ aux entrées d'actifs nettes en 2024.
    - Croissance pour un sixième trimestre consécutif dans l'ensemble des facteurs de valeur au sein de l'exploitation européenne, marquée par la croissance des entrées liées aux produits d'épargne, de retraite et de placement seulement et par la croissance continue des souscriptions de produits de gestion du patrimoine.
    - Au sein d'Empower, solide croissance de l'actif administré d'un exercice à l'autre de 13 % dans l'unité Régimes à cotisations définies et de 21 % dans l'unité Gestion du patrimoine des particuliers.
- L'exploitation américaine est en voie de devenir le plus important secteur du portefeuille de la compagnie au cours de l'exercice[6] :
    - L'exploitation américaine continue de présenter une croissance à deux chiffres du bénéfice de 19 %, ce qui est conforme à l'objectif communiqué en 2023.
    - La solide croissance du bénéfice s'est traduite par une hausse d'un exercice à l'autre de 1,9 % du rendement des capitaux propres fondamental et par une hausse de 2,9 % du rendement des capitaux propres – activités poursuivies pour l'exploitation américaine.
    - L'intégration de Prudential a été achevée au cours du deuxième trimestre de 2024. Les cibles de rétention ont été dépassées, et les synergies de coûts annualisées avant impôt attendues de 180 M$ US ont été réalisées.
    - Les résultats d'Empower sont tributaires du rendement des marchés et des entrées nettes positives enregistrées par l'unité Gestion du patrimoine des particuliers.
    - La croissance interne est forte, grâce aux mandats remportés récemment dans le secteur public, ainsi que dans les marchés des régimes à cotisations définies de grande taille, de très grande taille et à but non lucratif.

…/3

[5] Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

[6] Selon le pourcentage du bénéfice fondamental de 2024 représenté par l'exploitation américaine et en supposant que le bénéfice fondamental de l'exploitation américaine augmentera entre 15 % et 20 % par rapport à la période comparative de 2023, comme le prévoit l'objectif communiqué en 2023.

- Investissements stratégiques pour renforcer et soutenir nos activités à long terme :
    - Des décisions de placement judicieuses favorisent la création de valeur à long terme.
        - AON et Irish Life Investment Managers ont lancé un fonds de transition énergétique de 500 M€.
        - Canada Life Asset Management (CLAM) a conclu sa première transaction immobilière en Allemagne.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Aux fins de la présentation de l'information, les résultats d'exploitation consolidés de Lifeco sont regroupés en cinq secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale de Lifeco, lesquels reflètent la structure de gestion et la structure interne de la compagnie. Pour obtenir de plus amples informations, se reporter au rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024.

	Trimestre			Cumul annuel	
	T2 2024	T1 2024	T2 2023	**2024**	2023
Bénéfice fondamental par secteur[7, 8]					
Exploitation canadienne	**322 $**	302 $	283 $	**624 $**	561 $
Exploitation américaine	**324**	286	265	**610**	483
Exploitation européenne	**206**	197	180	**403**	358
Solutions de gestion du capital et des risques	**190**	195	203	**385**	360
Exploitation générale de Lifeco	**(4)**	(2)	(11)	**(6)**	(16)
Total du bénéfice fondamental[7, 8]	**1 038 $**	978 $	920 $	**2 016 $**	1 746 $
Bénéfice net lié aux activités poursuivies par secteur					
Exploitation canadienne	**335 $**	353 $	148 $	**688 $**	381 $
Exploitation américaine	**274**	233	161	**507**	331
Exploitation européenne	**201**	187	102	**388**	142
Solutions de gestion du capital et des risques	**155**	260	169	**415**	353
Exploitation générale de Lifeco	**40**	(2)	(11)	**38**	(24)
Total du bénéfice net lié aux activités poursuivies	**1 005 $**	1 031 $	569 $	**2 036 $**	1 183 $
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	**–**	(115)	(71)	**(115)**	(90)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	**–**	44	–	**44**	–
Total du bénéfice net	**1 005 $**	960 $	498 $	**1 965 $**	1 093 $

[7] Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

[8] La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs de l'exploitation européenne et du secteur Solutions de gestion du capital et des risques pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

EXPLOITATION CANADIENNE

- **Bénéfice fondamental de 322 M$ et bénéfice net de 335 M$ pour l'exploitation canadienne au deuxième trimestre –** Le bénéfice fondamental a augmenté de 39 M$, ou 14 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour s'établir à 322 M$, ce qui reflète les résultats favorables enregistrés au chapitre de l'invalidité de longue durée et de l'assurance maladie et la croissance interne au sein de l'unité Solutions en milieu de travail, l'augmentation des honoraires nets et du bénéfice relatif à l'écart découlant en partie de l'ajout d'IPC et de Value Partners, ainsi que les incidences fiscales favorables au cours du trimestre. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la hausse des charges d'exploitation découlant de la croissance des activités.

EXPLOITATION AMÉRICAINE

- **Bénéfice fondamental de 236 M$ US (324 M$) et bénéfice net lié aux activités poursuivies de 200 M$ US (274 M$) pour l'exploitation américaine au deuxième trimestre –** Le bénéfice fondamental a augmenté de 38 M$ US, ou 19 %, par rapport au deuxième trimestre de 2023, pour se chiffrer à 236 M$ US, ce qui s'explique principalement par la hausse des honoraires attribuable à l'augmentation des niveaux des marchés boursiers, partiellement contrebalancée par les incidences de 29 M$ US (40 M$) sur le bénéfice liées au crédit sur les prêts hypothécaires commerciaux et par la baisse du bénéfice relatif à l'écart. Les résultats de la période considérée comprennent également un ajustement des honoraires lié au bénéfice de Prudential de 22 M$ US (30 M$) et des dividendes de 9 M$ US (12 M$) sur les actions de Franklin Templeton.

…/4

EXPLOITATION EUROPÉENNE

- **Bénéfice fondamental de 206 M$ et bénéfice net de 201 M$ pour l'exploitation européenne au deuxième trimestre –** Le bénéfice fondamental s'est établi à 206 M$, soit une augmentation de 26 M$, ou 14 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par les résultats favorables au chapitre de l'assurance collective au Royaume-Uni, par la hausse des honoraires et du bénéfice relatif au surplus et par la hausse de la MSC comptabilisée, facteurs contrebalancés en partie par les résultats moins favorables au chapitre des sinistres en ce qui concerne l'assurance maladie en Irlande et la hausse de l'impôt entrainée par l'IMM.

SOLUTIONS DE GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES

- **Bénéfice fondamental de 190 M$ et bénéfice net de 155 M$ pour le secteur Solutions de gestion du capital et des risques au deuxième trimestre –** Le bénéfice fondamental s'est établi à 190 M$, soit une diminution de 13 M$, ou 6 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la croissance des produits structurés et la hausse des produits nets tirés des placements ayant été plus que contrebalancées par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre des activités d'assurance vie traditionnelle aux États-Unis et la hausse de l'impôt entrainée par l'IMM. Compte non tenu de l'incidence de l'IMM de 24 M$, le bénéfice fondamental a augmenté de 5 % par rapport au deuxième trimestre de 2023.

DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,555 $ par action sur les actions ordinaires de Lifeco payable le 27 septembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 août 2024.

De plus, le conseil d'administration a approuvé le versement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de Lifeco de la manière suivante :

Actions privilégiées de premier rang	Montant par action
Série G	0,3250 $
Série H	0,30313 $
Série I	0,28125 $
Série L	0,353125 $
Série M	0,3625 $
Série N	0,109313 $
Série P	0,3375 $
Série Q	0,321875 $
Série R	0,3000 $
Série S	0,328125 $
Série T	0,321875 $
Série Y	0,28125 $

Les dividendes dont il est question ci-dessus sont des dividendes admissibles aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Conférence téléphonique portant sur le deuxième trimestre

La conférence téléphonique et la webémission audio portant sur le deuxième trimestre de Lifeco auront lieu le mercredi 7 août 2024 à 8 h 30 (HE).

On peut y accéder par le site de la conférence téléphonique et de la webdiffusion du deuxième trimestre de 2024 (greatwestlifeco.com/fr) ou par téléphone en composant le 1 844 763-8274 (sans frais) ou le 1 647 484-8814 pour les participants internationaux.

Il sera possible d'écouter la conférence téléphonique après l'événement en consultant notre site Web ou bien en composant le 1 855 669-9658 (sans frais au Canada) ou le 1 877 344-7529 (sans frais aux États-Unis) et en utilisant le code d'accès 9198078.

Vous trouverez ci-jointes les principales données financières.

…/5

GREAT-WEST LIFECO INC.

Great-West Lifeco est une société de portefeuille internationale basée au Canada spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques de la Canada Vie, d'Empower et d'Irish Life. Au début de 2024, ses sociétés comptaient plus de 32 250 employés, 106 000 relations conseillers et des milliers de partenaires de la distribution – tous au service d'environ 40 millions de relations clients.

Les actions de Great-West Lifeco se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO, et la compagnie est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Pour en apprendre davantage, consultez greatwestlifeco.com/fr.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Lifeco pour les périodes closes le 30 juin 2024 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, sauf indication contraire.

Les chiffres pour le bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi sur l'impôt minimum mondial avait été adoptée au Canada au premier trimestre de 2024. Le bénéfice fondamental a été présenté sur cette base pour l'exploitation européenne et pour le secteur Solutions de gestion du capital et des risques, ainsi qu'au niveau consolidé de Lifeco. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion pour les périodes closes le 30 juin 2024 de la compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur la compagnie et son exploitation, ses activités (y compris la répartition des activités), sa situation financière, sa performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance, les objectifs financiers à moyen terme et les objectifs en matière de bénéfice fondamental pour les activités d'Empower), la contribution aux bénéfices attendue de l'exploitation américaine de la compagnie, ses stratégies et ses perspectives, les coûts et les avantages attendus des acquisitions et dessaisissements (y compris le calendrier des activités d'intégration et le calendrier et l'étendue des synergies en matière de produits et de charges), les dépenses ou les investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques, ainsi que les investissements dans les partenariats stratégiques), l'utilisation prévue des provisions pour restructuration, la création de valeur et la réalisation des occasions de croissance, les montants prévus des dividendes, les réductions de coûts et les économies prévues, les activités prévues en matière de gestion du capital et l'utilisation prévue du capital, l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, la conjoncture mondiale prévue et l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Plus particulièrement, en établissant son objectif de réaliser une croissance du bénéfice fondamental de 15 % à 20 % pour Empower en 2024, la direction a supposé la réalisation des synergies relatives aux produits avant impôt de 20 M$ US liées à l'acquisition de Prudential d'ici la fin de 2024, en plus de supposer que le rendement des titres de capitaux propres, les taux d'intérêt et les marchés du crédit au cours de la période considérée seraient conformes aux attentes de la direction, qui prennent en considération les données de marché actuelles, mais qui ne tiennent pas compte des pertes de valeur liées au crédit. Pour formuler notre évaluation de l'exposition potentielle de la compagnie à l'impôt sur le résultat du Pilier Deux et nos attentes quant à l'incidence du Pilier Deux sur notre taux d'imposition effectif et sur notre bénéfice fondamental, la direction s'est appuyée sur son interprétation des lois pertinentes.

…/6

Elle a également pris comme point de départ la répartition de ses activités et la croissance de son bénéfice fondamental à l'heure actuelle, conformément aux objectifs de la direction en matière de bénéfice fondamental énoncés dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, la capacité d'intégrer les acquisitions et d'en tirer parti en réalisant les avantages et les synergies prévus, la réalisation des synergies en matière de charges et des objectifs de rétention des clients liés à l'acquisition des activités de retraite de Prudential, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à les adapter ou les recalibrer au besoin, la réputation de la compagnie, la concurrence, les hypothèses relatives aux ventes, aux prix et aux honoraires, le comportement des clients (y compris les cotisations, les rachats, les retraits et les taux de déchéance), les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les charges, les ententes de réassurance, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers, aux marchés des titres d'emprunt et aux instruments de crédit à des conditions propices à la faisabilité économique), les tensions géopolitiques et les répercussions économiques connexes, les taux d'intérêt et les taux de change, les niveaux d'inflation, les besoins de liquidités, la valeur des placements et les ventilations d'actifs, les activités de couverture, la situation financière des secteurs et des émetteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie, les notations, les impôts, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les hypothèses à l'égard des tiers fournisseurs, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations et des relations avec les clients et les employés de la compagnie, le niveau des efficiences administratives et opérationnelles, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 14 février 2024, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR

Le présent communiqué de presse contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) et certains ratios non conformes aux PCGR, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental (perte fondamentale) », « bénéfice fondamental (perte fondamentale) (en dollars américains) », « bénéfice fondamental : résultat des activités d'assurance », « bénéfice fondamental : résultat net des activités de placement », « actif géré » et « actif administré ». Les ratios non conformes aux PCGR sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental par action ordinaire », « rendement des capitaux propres fondamental », « ratio de distribution fondamental » et « taux d'imposition effectif – bénéfice fondamental – détenteurs d'actions ordinaires ». Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparés directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent communiqué de presse pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure et ratio.

Sources et renseignements :

Relations avec les médias :
Leezann Freed-Lobchuk
204 946-4576
media.relations@canadavie.com

Relations avec les investisseurs :
Shubha Khan
416 552-5951
shubha.khan@canadavie.com

GREAT-WEST
LIFECO INC.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS *(non audité)*
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Principales données financières consolidées

	Aux et pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental[1, 2]	**1 038 $**	978 $	920 $	**2 016 $**	1 746 $
Bénéfice net lié aux activités poursuivies[3]	**1 005**	1 031	569	**2 036**	1 183
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**1 005**	960	498	**1 965**	1 093
Par action ordinaire					
De base :					
Bénéfice fondamental[2, 4]	**1,11**	1,05	0,99	**2,16**	1,87
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	**1,08**	1,10	0,61	**2,18**	1,27
Bénéfice net	**1,08**	1,03	0,53	**2,11**	1,17
Dividendes versés	**0,555**	0,555	0,520	**1,110**	1,040
Valeur comptable[3]	**25,36**	24,74	23,22		
Rendement des capitaux propres fondamental[2, 4]	**17,2 %**	17,0 %	15,9 %		
Rendement des capitaux propres – activités poursuivies[3]	**16,2 %**	14,6 %	12,2 %		
Ratio de distribution fondamental[2, 4]	**50,0 %**	52,9 %	52,6 %		
Ratio de distribution[3]	**51,4 %**	54,4 %	97,4 %		
Ratio de levier financier[5]	**29 %**	30 %	31 %		
Total de l'actif selon les états financiers	**749 562 $**	736 722 $	690 003 $		
Total de l'actif géré[1]	**961 501**	941 373	1 042 373		
Total de l'actif administré[1]	**2 929 042**	2 855 164	2 643 378		
Total de la marge sur services contractuels (déduction faite des contrats de réassurance détenus)	**13 008 $**	13 047 $	13 058 $		
Total des capitaux propres	**30 870 $**	30 239 $	28 774 $		
Ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie[6]	**130 %**	129 %	126 %		

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

2 La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

3 Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

4 Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

5 Dans le calcul du ratio de levier financier, le solde après impôt de la marge sur services contractuels (MSC) pour les produits sans participation est inclus dans le dénominateur, excluant la MSC associée aux garanties liées aux fonds distincts, ce qui reflète le fait que la MSC représente le bénéfice futur et qu'elle est considérée comme étant du capital disponible en vertu du TSAV. Ces ratios sont des estimations fondées sur les données disponibles.

6 Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est fondé sur les résultats consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la principale filiale en exploitation de Lifeco au Canada. Le ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice sur le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Se reporter à la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

BÉNÉFICE FONDAMENTAL ET BÉNÉFICE NET

Le bénéfice fondamental et le bénéfice net consolidés de Lifeco comprennent le bénéfice fondamental et le bénéfice net de la Canada Vie (et de ses filiales en exploitation), ainsi que ceux d'Empower et de PanAgora Asset Management, auxquels s'ajoutent les résultats d'exploitation de l'exploitation générale de Lifeco. Le bénéfice net comprend également le bénéfice de Putnam Investments présenté dans les activités abandonnées.

Pour une description détaillée du bénéfice fondamental, se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document et du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024.

Bénéfice fondamental[1, 2] et bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires par secteur

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)[1, 2]					
Exploitation canadienne	**322 $**	302 $	283 $	**624 $**	561 $
Exploitation américaine	**324**	286	265	**610**	483
Exploitation européenne[2]	**206**	197	180	**403**	358
Solutions de gestion du capital et des risques[2]	**190**	195	203	**385**	360
Exploitation générale de Lifeco	**(4)**	(2)	(11)	**(6)**	(16)
Bénéfice fondamental de Lifeco[1, 2]	**1 038 $**	978 $	920 $	**2 016 $**	1 746 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes[3]	**28 $**	107 $	(79) $	**135 $**	(247) $
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs	**—**	—	(121)	**—**	(121)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction[3]	**39**	(1)	(4)	**38**	3
Autres incidences non liées aux marchés[2, 4]	**(100)**	(53)	(147)	**(153)**	(198)
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco[2]	**(33) $**	53 $	(351) $	**20 $**	(563) $
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies[3]					
Exploitation canadienne	**335 $**	353 $	148 $	**688 $**	381 $
Exploitation américaine	**274**	233	161	**507**	331
Exploitation européenne	**201**	187	102	**388**	142
Solutions de gestion du capital et des risques	**155**	260	169	**415**	353
Exploitation générale de Lifeco	**40**	(2)	(11)	**38**	(24)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies de Lifeco[3]	**1 005 $**	1 031 $	569 $	**2 036 $**	1 183 $
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	**—**	(115)	(71)	**(115)**	(90)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	**—**	44	—	**44**	—
Bénéfice net de Lifeco – détenteurs d'actions ordinaires	**1 005 $**	960 $	498 $	**1 965 $**	1 093 $

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

2 La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

3 Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

4 Les autres incidences non liées aux marchés comprennent les incidences de la transformation des activités (y compris les coûts de restructuration et d'intégration ainsi que les coûts d'acquisition et de dessaisissement), l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et l'incidence des modifications des lois fiscales.

MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Mesures financières non conformes aux PCGR

La compagnie utilise plusieurs mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance globale et chacune de ses unités d'exploitation. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois canadiennes sur les valeurs mobilières si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) utilisés aux fins de la préparation des états financiers consolidés de la compagnie. Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs peuvent se servir de ces mesures financières pour mieux comprendre comment la direction perçoit le rendement sous-jacent des activités de la compagnie.

Bénéfice fondamental (perte fondamentale)

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté selon les normes IFRS :

- Les incidences liées aux marchés, lorsque les rendements réels des marchés au cours de la période considérée diffèrent des rendements prévus à long terme;
- La révision des hypothèses actuarielles et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs;
- Les incidences de la transformation des activités, qui incluent les coûts d'acquisition et de dessaisissement ainsi que les coûts de restructuration et d'intégration;
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des pertes de valeur liées aux modifications des taux d'imposition sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé et autres éléments fiscaux, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise et le bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées;
- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs couvrant le surplus et des passifs;
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions;
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont déduits, aident à expliquer la performance sous-jacente de la compagnie.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

Lifeco

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental[1]	**1 038 $**	978 $	920 $	**2 016 $**	1 746 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**45 $**	136 $	(92) $	**181 $**	(301) $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**(17)**	(29)	13	**(46)**	54
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	**—**	—	(158)	**—**	(158)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**—**	—	37	**—**	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	**2**	3	(5)	**5**	4
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**37**	(4)	1	**33**	(1)
Incidences de la transformation des activités (avant impôt)[2]	**(36)**	(67)	(144)	**(103)**	(170)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[2]	**7**	18	33	**25**	40
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)[2]	**(52)**	(50)	(49)	**(102)**	(92)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[2]	**15**	12	13	**27**	24
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt)[1, 2]	**—**	—	—	**—**	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1, 2]	**(34)**	34	—	**—**	—
Total avant impôt des éléments exclus du bénéfice fondamental	**(41) $**	22 $	(448) $	**(19) $**	(717) $
Incidence sur l'impôt sur le résultat des éléments exclus du bénéfice fondamental[1]	**8**	31	97	**39**	154
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	**1 005 $**	1 031 $	569 $	**2 036 $**	1 183 $
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	**—**	(115)	(71)	**(115)**	(90)
Profit net à la cession d'activités abandonnées (après impôt)	**—**	44	—	**44**	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**1 005 $**	960 $	498 $	**1 965 $**	1 093 $

[1] La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation canadienne

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental	**322 $**	302 $	283 $	**624 $**	561 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**35 $**	93 $	(179) $	**128 $**	(239) $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**(10)**	(26)	50	**(36)**	67
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	**1**	9	1	**10**	4
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**—**	(3)	—	**(3)**	(1)
Incidences de la transformation des activités (avant impôt)[1]	**(9)**	(23)	(3)	**(32)**	(3)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1]	**2**	6	1	**8**	1
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)[1]	**(8)**	(7)	(6)	**(15)**	(12)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1]	**2**	2	1	**4**	3
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**335 $**	353 $	148 $	**688 $**	381 $

[1] Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation américaine

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental	**324 $**	286 $	265 $	**610 $**	483 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**(2) $**	9 $	(4) $	**7 $**	(9) $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**1**	(2)	—	**(1)**	—
Incidences de la transformation des activités (avant impôt)[1]	**(27)**	(44)	(95)	**(71)**	(121)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1]	**5**	12	22	**17**	29
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)[1]	**(39)**	(37)	(37)	**(76)**	(69)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1]	**12**	9	10	**21**	18
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	**274 $**	233 $	161 $	**507 $**	331 $
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	**—**	(115)	(71)	**(115)**	(90)
Profit net à la cession d'activités abandonnées (après impôt)	**—**	44	—	**44**	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**274 $**	162 $	90 $	**436 $**	241 $

[1] Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation européenne

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental[1]	**206 $**	197 $	180 $	**403 $**	358 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**13 $**	(15) $	100 $	**(2) $**	(55) $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**(5)**	3	(16)	**(2)**	—
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	**—**	—	(158)	**—**	(158)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**—**	—	37	**—**	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	**(2)**	—	(1)	**(2)**	5
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**—**	—	—	**—**	(1)
Incidences de la transformation des activités (avant impôt)[2]	**—**	—	(46)	**—**	(46)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[2]	**—**	—	10	**—**	10
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)[2]	**(5)**	(6)	(6)	**(11)**	(11)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[2]	**1**	1	2	**2**	3
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt)[1, 2]	**—**	—	—	**—**	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1, 2]	**(7)**	7	—	**—**	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**201 $**	187 $	102 $	**388 $**	142 $

1 La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

2 Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Solutions de gestion du capital et des risques

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental[1]	**190 $**	195 $	203 $	**385 $**	360 $
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**(6) $**	49 $	(9) $	**43 $**	13 $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**(2)**	(4)	(21)	**(6)**	(16)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	**(1)**	(6)	(5)	**(7)**	(5)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**1**	(1)	1	**—**	1
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt)[1, 2]	**—**	—	—	**—**	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat[1, 2]	**(27)**	27	—	**—**	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	**155 $**	260 $	169 $	**415 $**	353 $

1 La loi sur l'impôt minimum mondial a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice fondamental et les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base « pro forma » comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique Impôt du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

2 Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation générale de Lifeco

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	**30 juin 2024**	30 juin 2023
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)	**(4) $**	(2) $	(11) $	**(6) $**	(16) $
Éléments exclus du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale)					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	**5 $**	— $	— $	**5 $**	(11) $
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**(1)**	—	—	**(1)**	3
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	**4**	—	—	**4**	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	**36**	—	—	**36**	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	**40 $**	(2) $	(11) $	**38 $**	(24) $

Actif géré et actif administré

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures non conformes aux PCGR qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de la compagnie. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels et les autres actifs administrés.

Lifeco

	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023
Total de l'actif selon les états financiers[1]	**749 562 $**	736 722 $	690 003 $
Activités poursuivies – autres actifs gérés	**211 939**	204 651	198 956
Activités abandonnées – autres actifs gérés	**—**	—	153 414
Total de l'actif géré[1]	**961 501 $**	941 373 $	1 042 373 $
Autres actifs administrés	**1 967 541**	1 913 791	1 601 005
Total de l'actif administré[1]	**2 929 042 $**	2 855 164 $	2 643 378 $

[1] Les chiffres comparatifs comprennent les actifs détenus en vue de la vente et les autres actifs gérés liés aux activités abandonnées de Putnam Investments.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou selon une représentation similaire qui n'est pas présentée dans les états financiers de la compagnie et qui contient une ou plusieurs mesures financières non conformes aux PCGR comme composantes. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

Tous les ratios non conformes aux PCGR présentés par la compagnie utilisent le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) à titre de composante non conforme aux PCGR. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

- **Ratio de distribution fondamental –** Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires sont divisés par le bénéfice fondamental (la perte fondamentale).
- **Bénéfice fondamental par action –** Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) pour la période est divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation pour la période.
- **Rendement des capitaux propres fondamental –** Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) des quatre derniers trimestres est divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires pour les quatre derniers trimestres. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des unités d'exploitation.